

Objectifs

Le PSLA est un prêt destiné à financer des opérations de construction ou d'acquisition de logements neufs, par des promoteurs publics ou privés.

Bénéficiaires

Le prêt accordé aux promoteurs est transféré aux ménages accédants à la propriété, lors de la levée d'option, après la phase locative.

Nature de l'opération

- Construction neuve,
- Acquisition de logements neufs.

Nature des aides

- Prêts conventionnés :
 - . Taux révisable 6,70 % maximum,
 - . Durée d'amortissement 35 ans maximum.
- TVA 5,5 %.
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 15 ans.

Conditions

- Signature d'une convention avec le délégataire précisant :
- le respect de plafonds de ressources pour les accédants,
 - un prix de vente plafonné,
 - la fraction locative de la redevance plafonnée,
 - une offre de relogement en cas de non levée de l'option d'achat,
 - une garantie de rachat du bien.

Contacts

Service Habitat et Solidarités Territoriales
habitat@cg68.fr - ☎ 03 89 30 65 98